

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 15 mai 2020 à distance (vidéoconférence)

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 17 AVRIL 2020

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 17 avril 2020.

2. MP ACHAT 2 ENSEMBLES SAUVETAGE EAU VIVE – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande n° LPZO/1524 pour l'acquisition de deux ensembles de matériel de sauvetage "eau vive" auprès de la société CONDOR SAFETY BVBA, Krommebeekstraat 44 à 8930 Menen, pour le montant de € 11.909,00 HTVA ou € 14.409,89, 21% TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

3. MP ACHAT 3 TIB SÈCHES PLONGEUR – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande n° LPZO/1541 pour l'achat de 3 TIB sèches pour l'équipe plongeurs auprès de la société Oasis plongée, Rue Sous l'eau, 66 à 4020 Liège, pour le montant de € 5.121,06 hors TVA ou € 6.196,48, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

4. MP ACHAT 18 GILETS SÉCURITÉ ET SAUVETAGE – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande n° LPZO/1522 pour l'achat de 18 gilets de sécurité et de sauvetage à la société CONDOR SAFETY BV, Krommebeekstraat 44 à 8930 Menen, pour le montant d'offre contrôlé de € 1.782,00 hors TVA ou € 2.156,22, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

5. MP ACHAT 18 TIB EAU VIVE – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande n° LPZO/1515 pour l'achat de 18 TIB pour les intervenants en "Eau vive" à la société CONDOR SAFETY BV, Krommebeekstraat 44 à 8930 Menen, pour le montant d'offre contrôlé de € 13.932,00 hors TVA ou € 16.857,72, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

6. MP ACHAT MATÉRIEL POUR VESTIAIRES PHILIPPEVILLE – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande LPZO20/1547 pour l'achat de matériaux de gros œuvre pour la réalisation d'un vestiaire au poste de Philippeville auprès de la société GEDIMAT La Vallée, rue du Centenaire 1B à 5540 Hastière, pour le montant de € 5.649,00 hors TVA ou € 6.835,29, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

7. RÉPARATION VÉHICULE – FREINS PMF VRESSE – APPROBATION COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande LPZO20/1560 pour la réparation du système de frein de la PMF Vresse auprès de la société World Trucks Services Srl, pour un montant de 3.896,07€ TVAC 21% ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/127-06.

8. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - RECONNAISSANCE ACCIDENT DE TRAVAIL – REFUS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de ne pas considérer les faits survenus le 10 octobre 2019 au détriment d'un sapeur-pompier professionnel comme constitutifs d'un accident de travail ; D'informer de la présente décision le travailleur concerné et l'assureur de la zone.

9. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – FORMATION OFFICIERS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de prendre acte de la situation de formations des officiers et des planifications prévues.

10. PERSONNEL ZONAL – PAIEMENT DE PRESTATIONS SYNDICAL

Ce point est reporté.

11. PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES – NIDS D'INSECTES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la non prise en charge des destructions de nids d'insectes jusqu'au 1^{er} juin 2020, à l'exception des urgences ; les missions

seront enregistrées et traitées après cette date et les citoyens pourront s'adresser au secteur privé s'ils ne souhaitent pas attendre.

12. PROJET DOSSIERS CONSEIL

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone marque son accord pour que deux dossiers d'achat soient présentés au prochain conseil de zone ; ne marque pas son accord pour le dossier de remboursement des frais de déplacement au CODIS, mais propose de placer un véhicule dédié à ces déplacements dans les deux postes les plus éloignés, Vresse et Rochefort.

13. DIVERS

- a) Récupération pour les pros : A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone marque son accord sur le remboursement du trop perçu des professionnels en déduisant des heures supplémentaires à payer, avec l'accord de l'agent concerné.
- b) Stage Logistique : A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de ne pas accepter de stagiaire pour l'instant.
- c) Information mise à disposition : A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la mise à disposition de 10 agents opérationnels pour aider dans les maisons de repos.

Par le collège,

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

